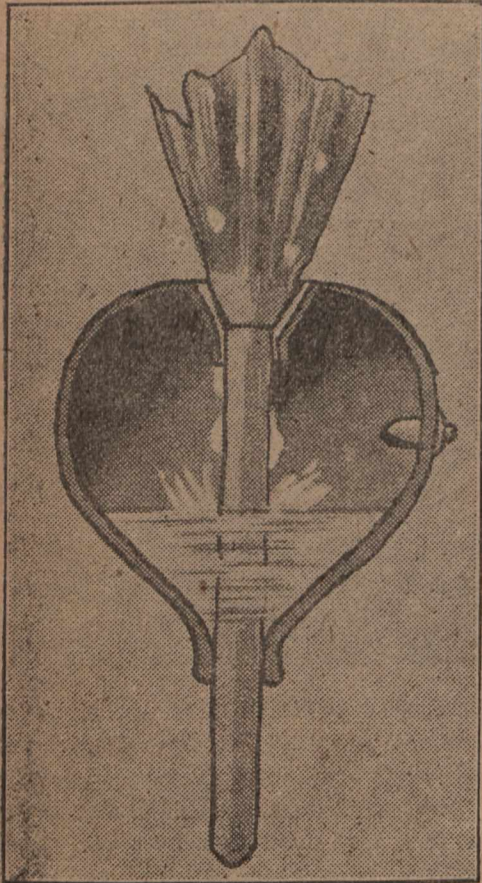


une véritable trouvaille; il confine à l'hydraulique et à l'hygiène.

Où mettre, en effet, le parapluie mouillé à égoutter ? Dans la traditionnelle "botte" ? il la remplit. Dans la cuisine ? il l'inonde.



On se souvient toujours, avec amertume, de cet hygiéniste qui, rentrant chez lui après une abondante averse, mettait son parapluie à sécher dans son lit et se mettait lui-même à égoutter dans un coin du vestibule. Son exemple a découragé les imitateurs.

Revenons donc à l'appareil à égoutter rationnel.

Il consiste, et notre le dessin le démontre, en un réceptacle de caoutchouc ayant une section en forme de coeur. On ne s'attendait guère à voir le coeur en cette affaire; mais enfin, puisque le coeur y est, il faut en passer par là.

On introduit le manche du parapluie mouillé dans la poire en caoutchouc. L'ouverture inférieure est assez petite pour produire un serrage; l'ouverture supérieure est assez large pour permettre un écoulement rationnel et continu de l'eau dans le récipient.

Finalement, un petit orifice latéral, pourvu d'un bouchon, permet de vider l'eau emmagasinée.

— o —

ORIGINE D'UN TITRE

QUELLE est l'origine du titre *Excellence*, et à quelle époque ce titre remonte-t-il ?

Selon un ouvrage, ce titre était donné aux anciens rois francs et aux empereurs d'Allemagne, comme une épithète plutôt que comme un titre définitif. En 1593, on voit cette dénomination réclamée comme un droit par le duc de Nevers, ambassadeur de France à Rome. En 1624, une querelle à ce sujet s'élève entre l'ambassadeur de l'Empire et celui de la République de Venise à Milan, chacun d'eux réclamant pour soi et contestant à l'autre le droit de se faire appeler Excellence. Ce différent est tranché par un décret de l'empereur Ferdinand III, en date du 29 mars 1645, donnant "au nom de Dieu" la prérogative d'Excellence aux ambassadeurs impériaux.

Depuis, ambassadeurs et ministres ont toujours eu droit à cette dénomination.

— o —